

Objet : Constitution et transmission des dossiers administratif et pécuniaire des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux officiels et libres subventionnés.

ERRATUM

Réseaux : OS-LS

Niveaux et services : CPMS

Période : Exercice 2010-2011

- A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;
- A Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des centres PMS libres subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des centres PMS officiels et libres subventionnés par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour les centres PMS subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- Aux vérificateurs des centres PMS subventionnés ;
- Aux syndicats du personnel des centres PMS subventionnés ;

Autorités : la Directrice générale

Signataire : Lisa SALOMONOWICZ

Gestionnaires : Service des CPMS

Personne(s)-ressource(s) : Alain WEYENBERG – Tél. :02/413.40.69 – Fax : 02/413.20.85
– Luc GOSSERIES (02/413.40.71) et Corinne LIENARD (02/413.33.68)

Renvoi(s) : -

Nombre de pages :

Téléphone pour duplicata : 02/413.40.69

Mots-clés : dossiers administratif et pécuniaire

Mes services ont été avisés d'une coquille apparue au sein des modèles de procès-verbaux de nomination et d'engagement à titre définitif figurant dans la circulaire de rentrée.

Les documents ci-joints remplacent et annulent dès lors les pages 56 à 59 de ladite circulaire.

Je vous remercie dès lors pour l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente et pour sa diffusion auprès des membres de votre personnel.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ

Centre PMS :	Matricule :
Adresse :	Localité :
N° de tél. :	N° de fax. :

PROCES-VERBAL DE NOMINATION DEFINITIVE
DANS UNE FONCTION DE RECRUTEMENT
D'UN CENTRE PMS OFFICIEL SUBVENTIONNE

Le Pouvoir organisateur.....
représenté par M /Mme
certifie, par la présente, sa décision de nommer à titre définitif, à la date du, dans le respect des principes portés par les articles 30 à 36 du décret du 31.01.2002, tel que modifié, fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés,

M / Mme	Prénom
matricule (11 chiffres) :	

dans la fonction de :
<input type="checkbox"/> dans un emploi lié au cadre organique (loi du 1 ^{er} avril 1960 relative aux centres psycho-médico-sociaux)
<input type="checkbox"/> dans un emploi lié au cadre complémentaire (décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux.)

L'intéressé(e) répond, en outre, aux conditions fixées par l' article 32 du décret du 31.01.2002 précité.

Le membre du personnel accepte cette nomination définitive.

Fait en double exemplaire à, le.....

Le Membre du personnel,

Le Pouvoir organisateur

Cadre réservé à l'Administration :

L'intéressé(e)	- REMPLIT
	- NE REMPLIT PAS
les conditions de nomination définitive prévues par le décret du 31.01.2002 précité.	
	Responsable :
Date	Signature :

Centre PMS :	Matricule :
Adresse :	Localité :
N° de tél. :	N° de fax. :

PROCES-VERBAL D'ENGAGEMENT A TITRE DEFINITIF
DANS UNE FONCTION DE RECRUTEMENT
D'UN CENTRE PMS LIBRE SUBVENTIONNE

Le Pouvoir organisateur.....
dont le siège social est établi
représenté par M /Mme
certifie, par la présente, sa décision d'engager à titre définitif, à la date du, dans le respect des principes portés par les articles 39 à 48 du décret du 31.01.2002, tel que modifié, fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés,

M / Mme	Prénom
matricule (11 chiffres) :	

dans la fonction de :
<input type="checkbox"/> dans un emploi lié au cadre organique (loi du 1 ^{er} avril 1960 relative aux centres psycho-médico-sociaux)
<input type="checkbox"/> dans un emploi lié au cadre complémentaire (décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux.))

L'intéressé(e) répond, en outre, aux conditions fixées par l' article 43 du décret du 31.01.2002 précité.

Le membre du personnel accepte cet engagement à titre définitif.

Fait en double exemplaire à, le.....

Le Membre du personnel,

Le Pouvoir organisateur

Cadre réservé à l'Administration :

L'intéressé(e)	- REMPLIT
	- NE REMPLIT PAS
les conditions d'engagement à titre définitif prévues par le décret du 31.01.2002 précité.	
	Responsable :
Date	Signature :

PMS ND-fp

COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT
Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné.
Service des CPMS

Centre PMS : Matricule :

Adresse : Localité :

N° de tél. : N° de fax. :

PROCES-VERBAL DE NOMINATION DEFINITIVE
DANS UNE FONCTION DE PROMOTION
D'UN CENTRE PMS OFFICIEL SUBVENTIONNE

Le Pouvoir organisateur.....
représenté par M /Mme
certifie, par la présente, sa décision de nommer à titre définitif, à la date du, dans le respect des principes portés par les articles 37 à 46 du décret du 31.01.2002, tel que modifié, fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés,

M / Mme Prénom
matricule (11 chiffres) :

dans la fonction de promotion de :

- dans un emploi lié au cadre organique (loi du 1^{er} avril 1960 relative aux centres psycho-médico-sociaux)
- dans un emploi lié au cadre complémentaire (décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux.)

L'intéressé(e) répond, en outre, aux conditions fixées par l' article 42 du décret du 31.01.2002 précité.

Le membre du personnel accepte cette nomination définitive.

Fait en double exemplaire à, le.....

Le Membre du personnel,

Le Pouvoir organisateur

Cadre réservé à l'Administration :

L'intéressé(e) - REMPLIT
- NE REMPLIT PAS
les conditions de nomination définitive prévues par le décret du 31.01.2002 précité.

Responsable :

Date

Signature :

Centre PMS :	Matricule :
Adresse :	Localité :
N° de tél. :	N° de fax. :

PROCES-VERBAL D'ENGAGEMENT A TITRE DEFINITIF
DANS UNE FONCTION DE PROMOTION
D'UN CENTRE PMS LIBRE SUBVENTIONNE

Le Pouvoir organisateur.....
dont le siège social est établi
représenté par M /Mme
certifie, par la présente, sa décision d'engager à titre définitif, à la date du, dans le respect des principes portés par les articles 49 à 58 du décret du 31.01.2002, tel que modifié, fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés,

M / Mme	Prénom
matricule (11 chiffres) :	

dans la fonction de promotion de :
<input type="checkbox"/> dans un emploi lié au cadre organique (loi du 1 ^{er} avril 1960 relative aux centres psycho-médico-sociaux)
<input type="checkbox"/> dans un emploi lié au cadre complémentaire (décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux.)

L'intéressé(e) répond, en outre, aux conditions fixées par l' article 54 du décret du 31.01.2002 précité.

Le membre du personnel accepte cet engagement à titre définitif.

Fait en double exemplaire à, le.....

Le Membre du personnel,

Le Pouvoir organisateur

Cadre réservé à l'Administration :

L'intéressé(e)	- REMPLIT
	- NE REMPLIT PAS
les conditions d'engagement à titre définitif prévues par le décret du 31.01.2002 précité.	
	Responsable :
Date	Signature :